

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le



ID : 059-215903691-20260407-CM20260407\_13-DE

**DU 7 AVRIL 2026**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 26
- de votants 27

L'an deux mil vingt-six

Le sept avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. François Waelkens,

**OBJET**

**RENOUVELLEMENT DE LA  
CONVENTION CLAP**

Étaient présents : François Waelkens, Amélie Halliez, David Jouannic, Claire Milloncourt, Samy Nor, Angélique Dupont, Philippe Alglave, Isabelle Paniez, Michel Dupas, Virginie Bandini, Bernard Lefèvre, Coralie Nison, Philippe Cucchiara, Sonia Glineur, Maxime Moerman, Géraldine Moreau, David Halliez, Ingrid Dumont, Toufik Yacia, Stéphanie Moreau, Hubert Ledoux, Marie-Christine Desse, Christophe Riff, Véronique Porquet, Christine Raepsaet, Alison Malaboef

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08/04/2026

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2026

Était excusée : Corinne Collet

Procurations respectives à : Christine Raepsaet

Un scrutin a eu lieu, Mme Ingrid Dumont a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La commune souhaite renouveler sa participation au dispositif CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets) pour d'une durée 3 ans à partir de l'année 2026, à hauteur de 0,15 € par habitant.

Ce dispositif permet d'accompagner les jeunes dans la mise en œuvre de projets culturels, sportifs, solidaires ou entrepreneuriaux, grâce à un accompagnement méthodologique et, le cas échéant, à un soutien financier.

Afin de formaliser cette participation, une convention doit être signée entre la commune et le CLAP.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 08/04/2026

La Directrice générale des services

I. SERAFINI

